

## Termes de Références pour l'élaboration d'un mémorandum relatif à l'intégration de la dimension genre dans le Plan d'Action Communal de Fès

### 1. Contexte

Le Maroc s'est engagé à lutter contre les discriminations et violence basées sur le genre en ratifiant les conventions internationales : CEDAW et son Protocole Facultatif et s'engageant à atteindre les OMDs.

Cet engagement s'est accompagné de politiques, stratégies et mécanismes qui visent la promotion des droits humains des femmes et l'intégration progressive de l'égalité entre les sexes.

Ces avancées ont été couronnées au niveau normatif par une nouvelle constitution qui consacre, dans son article 19 l'égalité entre les hommes et les femmes plaçant l'émancipation de la femme au plus haut de la hiérarchie des normes du droit national en cohérence avec le dispositif normatif international des Droits Humains.

Dans ce contexte, des réformes législatives ont été réalisées, dont :

- ✚ la loi 103-13 contre la violence à l'égard des femmes qui délimite les violences faites aux femmes, institutionnalise les instances et mécanismes de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence, et définit les modalités de coordination entre les parties impliquées dans le domaine de la protection des femmes et la lutte contre la violence à leur encontre.
- ✚ La loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale et qui définit les dispositions relatives à la création et au contrôle des établissements de protection sociale ainsi que les principes auxquels cette prise en charge doit obéir (préservation de la dignité des personnes prises en charge, non-discrimination de ces personnes, respect de leur intégrité physique et psychique, confidentialité des informations les concernant).
- ✚ Les lois organiques 111-14, 112-14, 113-14 relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes. Ces dites loi fixent entre autre pour ces collectivités territoriales : les conditions de gestion démocratique ; les conditions d'exercice par les citoyennes et les citoyens et les associations de droit de pétitions ; les règles de gouvernances relatives au bon fonctionnement de la libre administration des affaires de ces collectivités territoriales, au contrôle de la gestion des programmes à l'évaluation des actions et à la reddition des comptes.

Malgré ces réformes notables, la situation de la femme marocaine ne s'est pas améliorée et l'on assiste toujours à la violation des droits humains des femmes et à la violence et la discrimination basées sur le genre. L'Enquête sur la prévalence de la violence à l'Encontre des Femmes et des Hommes» (HCP, 2019) montre que durant les 12 mois précédant l'enquête, 57,1% de femmes et filles âgées entre 15 et 75 ans ont subi au moins un acte de violence, tous contextes et formes confondus. La violence est omniprésente et il n'y a pas un seul domaine dans leur vie où elles ne sont pas exposées à la menace ou à la réalité des actes de violence avec 52% dans le cadre de l'espace domestique, 19% dans les lieux d'enseignement-formation, 18% dans l'espace professionnel, et 13 % dans les espaces publics. Ce continuum de violence qui prend des formes diverses, depuis des violations évidentes des droits des femmes à des formes insidieuses de

contrôle sur leurs vies, corps et sexualité n'a pas de limites d'âge, de classe, de statut social ou de lieu de résidence.

Dans ce sens, IPDF avec l'appui de l'UNFPA, veut recourir au service d'un ou d'une consultant-e en vue d'élaborer un memorandum relatif à l'intégration de la dimension genre dans le Plan d'Action Communal de Fès (le PAC en cours d'élaboration)

pour que :

- ❖ les politiques publiques et les programmes d'amélioration des conditions de vie, ciblant les populations les plus vulnérables, sont mis en œuvre au niveau de la commune de Fès ;
- ❖ les acteurs territoriaux et les acteurs de la société civile disposent d'outils et de capacités pour intégrer et mettre en œuvre les principes de droits humains, d'égalité de genre et de participation citoyenne consacrés par la constitution et les engagements internationaux, dans le processus de réformes en cours.

## 2. Objet de la consultation

Ce memorandum donne suite aux travaux réalisés par IPDF dont:

- le Forum internationale sur la régionalisation avancée à l'épreuve du genre organisé en partenariat avec le conseil régional Fès-Meknès et qui a abordé la question du rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre la VBG ;
- l'élaboration d'une cartographie des prestations de services essentiels pour les femmes victimes de violences dans la région Fès-Meknès ;
- le rapport du Centre Batha sur les injustices spatiales dans la ville de Fès et impact sur l'accès des FVVG aux services essentiels en 2017 ;
- le travail mené pour la mise en place d'un Observatoire Régional de l'Égalité de Genre (OREG) ;
- la participation de l'IPDF au sommet de Nairobi en novembre 2019 CIPD+25 et l'engagement de l'IPDF à la contribution à la mise en œuvre des recommandations en ayant découlées;
- la collaboration et la participation à la création du consortium pour les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et l'égalité de genre;
- les rencontres de concertation/réflexion avec les collectivités territoriales concernées ;
- la mise en place d'un mécanisme de veille associative.

En se basant sur les informations du rapport des balades exploratoires et des résultats de la mini étude analytique et critique du PAC à l'épreuve des 3 résultats transformateurs: (0 décès maternel évitable, 0 besoin non satisfaits en planification familiale, 0 violence basée sur le genre et les pratiques néfastes), ce memorandum devrait:

- contribuer au plaidoyer de l'IPDF et les membres du mécanisme de veille associative auprès de décideurs-ses territoriales pour une intégration de la dimension genre dans le PAC de Fès;
- enrichir l'argumentaire des composantes du mécanisme de veille associative relative à la même question.

### 3. Objectifs

Ce mémorandum a pour objectifs:

- Contribuer au plaidoyer, pour favoriser la jouissance des femmes et des filles de leurs droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et contre toute Violence Basée sur le Genre (VBG).
- Proposer des recommandations et des pistes d'amélioration dans les interventions futures.

### 4. Résultats attendus

Ce mémorandum se fixe les résultats suivant:

- IPDF et ses partenaires ont enrichi leur argumentaire relatif à l'intégration du genre dans le Plan d'Action Communal (PAC) de Fès en vue d'un plaidoyer auprès des élu-e-s territoriaux.
- IPDF et les membres du mécanisme de veille associative disposent d'un outil de plaidoyer pour influencer le processus de planification en cours via des propositions d'améliorations.

### 5. Mandat du prestataire

Le ou la consultant-e qui sera chargé-e de cette mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'IPDF.

Ses principales tâches seront :

- Participer aux activités réalisées par IPDF qui abordent la même thématique : rencontre de la présentation des résultats de la mini étude analytique et critique du PAC à l'épreuve des 3 résultats transformateurs: (0 décès maternel évitable, 0 besoin non satisfaits en planification familiale, 0 violence basée sur le genre et les pratiques néfastes)...etc.
- Produire de la connaissance pour alimenter le plaidoyer des composantes du mécanisme de veille associative sur la thématique.
- Organiser des réunions de consultation et de concertation avec la commission IPDF chargée du mémorandum.
- Elaborer un mémorandum relatif à l'intégration de la dimension genre dans le Plan d'Action Communal de Fès.
- Valider avec la dite commission, les rapports préliminaire et final du mémorandum.

### 6. Livrables et Produits attendus

Le ou la consultant-e devra soumettre :

- Une note méthodologique conformément aux termes de références.
- Un document présentant le mémorandum relatif à l'intégration de la dimension genre dans le PAC de Fès et doit inclure :
  - les dysfonctionnements soulevés dans les rapports des balades exploratoires et la mini étude ;
  - les pistes d'amélioration faisant partie des prérogatives différentes collectivités territoriales ;
  - l'argumentaire relatif à chaque recommandation pour influencer les décideur-e-s territoriaux.

- Une note de synthèse en PP présentant les principales actions à entreprendre. Les documents finaux seront livrés en format numérique en langue Arabe ou en Français

### **7. Durée et calendrier de la mission**

La consultation s'étalera du mois d'août jusqu'au mois de septembre 2022.

### **8. Pilotage de la mission**

Un comité de pilotage constitué de représentant-es de l'IPDF assurera le suivi de la mission.

### **9. Compétences requises**

Le ou la consultant-e doit :

- avoir une expertise dans le domaine (de préférence de la région Fès-Meknès).
- avoir une bonne connaissance des standards universel des droits humains dont les droits des femmes
- avoir une bonne connaissance des prerogatives des différentes collectivités territoriales;
- avoir un esprit d'équipe et capacité d'adaptation.

### **10. Dossier de candidature**

Le/la candidate- intéressé-e est invité-e à envoyer un dossier de candidature au plus tard le 25 Août 2022 à minuit à l'adresse mail suivante: [ipdf2@yahoo.fr](mailto:ipdf2@yahoo.fr)

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un curriculum vitae mentionnant les références et les contacts des expériences similaires.
- Une note méthodologique détaillée avec un échéancier des actions.
- Une proposition financière détaillée.